

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER

Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame BOURET a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 04/10/2023

Nombre de conseillers votants : 35 Publication le 05/10/2023

20230929CM091 - Budget participatif - 4ème édition - Approbation du règlement

Marqueur du lancement de la démarche de Ville en transition, le budget participatif invite les abraysiens et autres acteurs du territoire à proposer des projets à réaliser sur l'espace public ou autre lieu ouvert au public, dans l'esprit de la Ville en transition.

Initiée en 2018, l'organisation du budget participatif vise à sélectionner, tous les deux ans, des projets à réaliser sur le territoire communal, dans la limite d'un budget de 200 000 €.

Trois éditions ont été organisées en 2019, 2020 et 2021.

Sur les 41 projets lauréats, 25 seront concrétisés d'ici fin 2023 :

- 1^{ère} édition : neuf projets sur douze sont réalisés ; un est en cours, deux abandonnés
- 2^e édition : sept projets sur dix sont réalisés, un est en cours
- 3^e édition : neuf projets sur dix-huit seront réalisés dès fin 2023.

Le déroulé prévisionnel de la quatrième édition lancée en 2023 est le suivant :

- du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023 : appel à idées
- de janvier à mars 2024 : analyse de la faisabilité des idées, sélection des projets soumis au vote
- du 15 avril au 15 mai 2024 : vote
- juin 2024 : annonce des lauréats.

Les conditions de participation et critères de sélection des projets sont détaillés dans le règlement annexé à la présente délibération.

Quelques modifications ont été apportées au règlement par rapport à la précédente édition. La participation du porteur de projet à la mise en œuvre du projet lauréat a notamment été ajoutée.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L131-1 du code des relations entre le public et l'administration,

Considérant le budget participatif comme outil pertinent de participation citoyenne,

Considérant le règlement du budget participatif adopté en conseil municipal du 24 septembre 2021,

Après avis favorable de la commission compétente,

Par 32 voix pour,

3 abstention(s) : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

Le conseil municipal décide :

- *de valider les principes de mise en œuvre de la quatrième édition du budget participatif de Saint-Jean de Braye ;*
- *d'approuver le règlement de la quatrième édition du budget participatif de Saint-Jean de Braye ;*
- *d'autoriser Madame le maire à signer les décisions afférentes.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 2 octobre 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT